

RUN 4 ALZHEIMER

CHAQUE PAS COMPTE



@Run4Alzheimer



PARTICIPEZ

RÈGLEMENT OFFICIEL

"NeuroRun"

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La course "NeuroRun" est un **footing solidaire non chronométré** organisé par l'association Ping4Alzheimer. L'événement a pour vocation de **sensibiliser le grand public** à la maladie d'Alzheimer et de **collecter des fonds** pour les activités de prévention et d'accompagnement des patients. Chaque participant est considéré comme un ambassadeur actif et solidaire (Neurorunner).

ARTICLE 2 : DATES ET LIEUX

L'événement se déroule **le week-end du 19 et 20 septembre 2026**, avec 2 distances au choix : 11km ou 5,5km. Les villes concernées sont:

- Bordeaux | Limoges | Poitiers |
- Nantes | Montpellier | Lille
- Angers | Strasbourg | Lyon
- Paris | Rennes

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne **majeure ou mineure avec autorisation parentale**. Chaque participant doit s'inscrire en ligne ou via l'organisation et se présenter **30 minutes avant le départ** de la distance choisie. Vous recevrez un mail avec l'horaire exact.

Chaque participant s'engage à :

- respecter l'**éthique solidaire et collective** de l'événement
- respecter le parcours et signaler tout changement. Assurer la sécurité. Pas d'animaux courir en groupe, dans le respect et assistance des autres participants communiquer activement autour du défi pour **collecter des fonds**.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement et à ne laisser aucun déchet sur le parcours.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT

L'ensemble est effectué en groupe, sans chronométrage, dans une dynamique de **partage et de solidarité**. Chaque participant pourra courir à son allure.

Les participants peuvent s'inscrire pour **11 kilomètres ou 5,5 kilomètres**. Aucun ravitaillement alimentaire n'est prévu, un lieu surveillé sera dédié à laisser vos affaires et ravitaillement en autonomie. Celui-ci sera le point de départ, d'arrivée et de ravitaillement en autonomie. Un **point d'eau** sont disponibles pour recharger les gourdes personnelles. L'objectif est également de respecter les chartes d'éco-responsabilité.

ARTICLE 5 : NEURORUNNERS

Les participants en présentiel sont appelés "**Neurorunners**". Ils deviennent automatiquement ambassadeurs de la cause et s'engagent à promouvoir le défi et la collecte de dons.

Les personnes ne pouvant pas être présentes physiquement peuvent s'inscrire comme "**Neurorunners connectés**". Ils s'engagent à parcourir **la distance choisie** (en marchant ou en courant) entre le 19 et le 20 septembre 2026, dans le lieu de leur choix, et à partager leur engagement sur les réseaux sociaux. Un annexe de ce règlement est disponible pour les participants en distanciel.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE SÉCURITÉ

Les participants doivent respecter les **règles de circulation en vigueur** et adopter un comportement responsable. L'événement se déroulant en milieu urbain, la **cohabitation avec les autres usagers** est obligatoire.

Chaque participant reconnaît être en bonne santé et apte à la pratique de la course à pied en compétition. Il déclare ne pas présenter de contre-indication médicale à la pratique sportive.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité du coureur, qui renonce à tout recours contre l'organisateur en cas de dommage lié à son état de santé.

Il appartient à chaque participant de consulter un professionnel de santé avant de s'inscrire s'il en ressent le besoin.

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

En participant à l'événement, chaque Neurorunner autorise aux organisateurs à **utiliser son image, sa voix et ses propos** dans le cadre de la communication autour du défi, sans compensation financière, pour une durée illimitée. Ces images ne seront jamais exploitées à des fins commerciales, seulement à la promotion de l'événement.

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute inscription implique l'**acceptation pleine et entière** du présent règlement. L'organisation se réserve le droit de modifier les présentes dispositions en cas de **circonstances exceptionnelles** ou pour assurer le bon déroulement de l'événement.

ARTICLE 9 : REMBOURSEMENTS ET ANNULATIONS

Les participants seront remboursés en cas d'annulation de la part de l'organisateur. Chaque participant pourra choisir de transformer ce montant en don pour le mois international contre Alzheimer.

Une annulation de la part d'un participant ne donnera pas droit à un remboursement.